

CHARTRE DES AMIS MARCHEURS

Dans l'intérêt du fonctionnement convivial de notre groupe, les dispositions suivantes sont proposées :

+ Covoiturage :

Le covoiturage est préconisé avec alternance des voitures mobilisées pour se rendre sur le lieu de départ de la marche.

Pour celles et ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ne souhaitent pas la prendre pour se rendre sur le lieu de la marche, il est conseillé de proposer au chauffeur une contribution financière de l'ordre de 2 à 4 € selon la distance parcourue.

+ Alternance des marches longues ou courtes :

Une alternance sera mise en place dans la programmation des balades. L'objectif recherché est que chacun prenne plaisir à marcher.

+ Relevé de sa boîte mail :

Le planning des marches sera évolutif, dans le très court terme, en fonction des conditions météo.

Il est donc conseillé de regarder, la veille au soir, sa boîte mail pour vérifier d'éventuels changements en fonction des conditions climatiques (exemple : possibilité de ballade en raquettes s'il a neigé les jours précédents...).

+ Non responsabilité des organisateurs et de l'Association des Familles de CEYRAT :

En cas d'accident, les organisateurs de la marche et l'Association des Familles de Ceyrat déclinent toute responsabilité, chacun étant responsable de ses actes lors des balades.

C'est pourquoi, il est absolument impératif de remplir la fiche dégageant les organisateurs et l'Association de toute responsabilité et de joindre un certificat médical à chaque inscription annuelle.

+ Partage des initiatives :

Tout membre du groupe de marche peut proposer des circuits aux responsables.

+ Nom des responsables du groupe de marche :

- Véronique CHABANEL : 04.73.62.64.50 ; 06.85.67.98.51.
- Françoise PARET:04.73.79.15.06; 06.37.41.06.41